



15ème législature

Question N° : 7865	De M. Damien Abad (Les Républicains - Ain)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > sang et organes humains	Tête d'analyse > Devenir de l'institut national de transfusion sanguine	Analyse > Devenir de l'institut national de transfusion sanguine.
Question publiée au JO le : 24/04/2018 Réponse publiée au JO le : 31/07/2018 page : 6949		

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le devenir de l'institut national de la transfusion sanguine (INTS). Assurant depuis vingt-cinq ans les missions en matière de « référence, expertise, recherche et formation en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité transfusionnelle », l'INTS répond à un besoin sanitaire essentiel garantissant l'indépendance de l'expertise vis-à-vis de l'établissement dévolu aux aspects opérationnels, l'établissement français du sang (EFS). Plus qu'un plan d'évolution visant à redéfinir les missions de l'INTS, le rapport de l'inspection des affaires sociales (IGAS) préconise sa dissolution ainsi que le transfert de la majorité de ses activités à l'établissement français du sang (EFS). Cette préconisation viserait à confier de manière monopolistique à un organe ayant des prérogatives d'établissement public à caractère industriel et commercial des activités relevant de notre sécurité sanitaire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet et demande la préservation et le renforcement des missions de l'INTS, dans le souci d'une meilleure sécurité transfusionnelle en France.

Texte de la réponse

Dans le cadre de ses missions, l'inspection générale des affaires sociales a constaté qu'au-delà de la qualité du travail de chacun de ses départements, en tant que structure, l'institut national de la transfusion sanguine (INTS) rencontrait d'importantes difficultés en termes de gouvernance, de pilotage budgétaire et financier et d'insertion dans le champ institutionnel de la transfusion sanguine. Par ailleurs, il est apparu que la France ne disposait pas d'une instance d'expertise sur la sécurité des produits issus du corps humain, à l'instar du modèle anglais de l'advisory committee on the safety of blood, tissues and organs (SaBTO) ; un tel comité devant opérer sous la responsabilité du ministre chargé de la santé et conseiller, en toute indépendance, les pouvoirs publics sur les méthodes les plus appropriées pour assurer la sécurité du sang, des cellules, des tissus et des organes pour la transfusion et la transplantation. Compte-tenu des enjeux sanitaires, afin de répondre aux nouveaux besoins de la transfusion sanguine et de répondre aux associations de patients et de donneurs, la création d'une telle instance d'expertise est aujourd'hui nécessaire. L'évolution de l'INTS doit répondre à deux objectifs prioritaires : renforcer la sécurité transfusionnelle et renforcer la filière sang. Afin que cette évolution soit menée dans de bonnes conditions, le GIP INTS a été prolongé jusqu'au 30 juin 2019. Par ailleurs, le Premier Ministre a décidé que soit établie une proposition opérationnelle de plan de transformation de l'INTS. L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) a été saisie sur le devenir des activités de recherche et de formation exercées par l'INTS et son rapport est en cours de finalisation. Enfin, le Premier Ministre a décidé le transfert de la gestion de la filière du sang rare, sans délai, à l'Établissement français du sang. Un administrateur



provisoire du GIP INTS en charge de sa transformation vient d'être recruté et sa nomination a été validée au conseil d'administration de l'INTS du 22 juin 2018. Ces travaux sont par ailleurs suivis dans le cadre d'instances associant les administrations concernées ainsi que les représentants des associations de donateurs et de patients. Les représentants du personnel sont également associés. Les inquiétudes du personnel de l'établissement sont légitimes et il est indispensable que le personnel soit clairement informé de l'évolution du projet. C'est pourquoi, depuis plus d'un an, les membres du conseil d'administration de l'INTS, auquel les représentants du personnel participent, ont été informés à chaque séance des réflexions sur l'évolution de l'établissement. Il est important que le dialogue social soit renforcé pendant les prochains mois.